

Initiatives parlementaires

● (1735)

L'Église missionnaire est une société albertaine qui a été constituée en personne morale par le gouvernement de l'Alberta en 1927.

Ce projet de loi a pour effet de fusionner les deux Églises en une seule corporation utilisant le nom d'Église missionnaire évangélique, section de l'Ouest canadien. Cette mesure fusionnerait les deux Églises en une personne morale en vertu des lois du Canada et établirait le statut et la capacité ainsi que le mandat administratif de la nouvelle personne morale. La fusion est un fait accompli et l'Église utilise déjà le nom de l'Église constituée en personne morale par le gouvernement fédéral qui est prévu dans le projet de loi.

La fusion des deux corporations permettrait aux deux groupes d'unir les ressources de leurs ministères de manière à mieux réaliser leurs buts communs. Cela aurait un effet positif sur les membres des Églises en question, de même que sur la population générale qu'ils desservent. Avec ces renseignements généraux, j'estime qu'il est possible d'adopter le projet de loi rapidement pour permettre la fusion immédiate.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est-elle prête à sa prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, il a été étudié en comité, le comité en a fait rapport, il est agréé et, avec l'assentiment unanime, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

● (1740)

LE PROJET DE LOI C-101

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Sauf erreur, certains députés de l'opposition voudraient proposer des amendements au projet de loi C-101.

[Français]

En vertu de l'article 76(1) du Règlement, advenant que ce projet de loi soit le premier item à l'ordre du jour à notre retour le 5 février prochain, il serait trop tard maintenant pour proposer des amendements. Cependant, je veux indiquer à la Chambre que le gouvernement n'a pas d'objection à recevoir ces amendements maintenant et qu'ils seront considérés comme ayant été reçus hier aux fins de l'article 76(1) du Règlement.

Je crois, madame la Présidente, que la Chambre consentirait unanimement à cette suggestion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié devrait être démantelée et voir ses fonctions transférées au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration où les revendications du statut de réfugié pourraient être entendues par des agents d'immigration bien formés et responsables, chargés de rendre les décisions.

—Madame la Présidente, j'interviens au sujet de la motion d'initiative parlementaire n° 389, qui recommande le démantèlement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Cette motion traduit ma réaction après plus de deux ans d'inertie de la part du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Depuis deux ans, ce dernier évite le sujet, se soustrait aux questions et refuse d'assumer la responsabilité des faiblesses de ce ministère. Il a présenté un projet de loi lui permettant de jouer avec le statu quo et d'apporter de minuscules modifications. Toutefois, il ne s'est pas attaqué aux préoccupations légitimes des Canadiens qui veulent un meilleur système.

Il doit être difficile pour des partis politiques traditionnels et des ministres vieux jeu de voir disparaître le favoritisme et de saisir le principe de l'opinion publique. Depuis la Confédération, l'appareil politique canadien est aux prises avec des histoires de corruption et de favoritisme. Le dernier épisode libéral ne fait que s'ajouter à la saga du sectarisme politique. De nombreuses initiatives sont prises pour récompenser ceux qui ont contribué à la campagne, peu importe ce qu'il peut en coûter de fonds publics ou de sécurité publique. Le ministre n'a plus de contact avec le Canadien ordinaire. Je profite donc de l'occasion pour les rappeler à son souvenir.

Les Canadiens ont pris un engagement remarquable. Notre engagement généreux à aider les démunis nous a valu l'admiration du monde entier. Les Canadiens veulent offrir un refuge sûr à tous ceux qui, sans avoir commis la moindre faute, sont exposés à la persécution. Nous sommes heureux d'accueillir chez nous ceux qui sont dans le besoin. Toutefois, cette hospitalité a des limites.

Personne n'aime être dupe. C'est précisément ce qui se passe aujourd'hui. Un grand nombre de ceux qui cherchent un refuge au Canada sont des fugitifs, d'autres sont des criminels de guerre et d'autres encore ne dévoilent pas toute leur situation. Notre système actuel ne permet pas un examen approfondi, d'où un risque accru pour les Canadiens.

● (1745)

Nous n'en sommes pas arrivés là du jour au lendemain. Une longue série de décisions ineptes ont amené nos efforts humanitaires à la situation désastreuse qui existe aujourd'hui. Contrairement aux enjolivements habituels que nous sert le ministre de l'Immigration, il y a beaucoup de choses qu'on peut faire pour remédier à la situation. Cela exige une certaine créativité, un travail acharné, et peut déranger certains de ceux qui s'engraissent aux dépens du contribuable accablé d'impôts. Ce critère suffirait à lui seul à faire fuir le ministre épouvanté. Or nous, avec l'énergie caractéristique du Parti réformiste, nous sommes